



FORMATION en soins INFIRMIERS

Code RNCP : 42589

AUX IFMS D'ALBI

SOMMAIRE

LA PROFESSION D'INFIRMIER

- Fiche ONISEP P.4
- 13 compétences infirmières à acquérir au cours de la formation P.5

LA FORMATION

- L'expérimentation universitaire (double cursus) P.6
- Licence Sciences pour la Santé Parcours Sciences Infirmières P.7
 - Durée de la formation P.7
- Types de stages prévus P.8
 - ERASMUS et Mobilité Internationale P.8
 - Finalités de la formation P.8-9
- Étudiant étranger P.9
 - Dispositif d'Aide à la Réussite P.9
- Environnement capacitant P.10
 - Coût de la formation P.10
 - Dépenses à prévoir lors de mon inscription P.10
- Bourses d'études sanitaires et sociales P.11

MODALITÉS D'ADMISSION EN IFSI

- Parcoursup, Sélection Formation Professionnelle Continue, Présentation auprès du jury du Diplôme d'État d'infirmier P.12
- Obligations vaccinales P.13

VIE ÉTUDIANTE

- La ville d'Albi P.14
 - Les IFMS d'Albi P.14
 - Se déplacer P.14
- Sport P.15
 - Se divertir P.15
 - Se restaurer P.15

NOUS CONTACTER

- Accueil, scolarité infirmière P.16
 - Plan, adresse P.16

LA PROFESSION D'INFIRMIER

PRÉVENIR, SOIGNER ET SOULAGER

L'infirmier ou l'infirmière dispense des soins de nature préventive, curative pour la santé ou palliative. Poser des perfusions, prendre la tension et le pouls, surveiller des plaies, faire des pansements et des prises de sang, surveiller l'état des patients... En plus des soins techniques, il ou elle assure d'autres soins d'hygiène et de confort et de surveillance. Interlocuteur ou interlocutrice privilégié/e des patients et des familles, il ou elle fait le lien avec le personnel de santé ou du secteur médico-social et éducatif, en contribuant à l'éducation à la santé.

SUR PRESCRIPTION ET EN AUTONOMIE

Si l'infirmier ou l'infirmière dispense des soins sur prescription médicale, il ou elle évalue aussi l'état de santé et analyse les situations de soins. Ces professionnels peuvent également pratiquer hors prescription. Par exemple : prendre en charge des plaies simples, consulter et réaliser un diagnostic, élaborer un plan de soins adaptés, prescrire aux patients certains produits de santé et des examens complémentaires.

GÉRER LES DOSSIERS

Il ou elle établit les plannings de soins, s'occupe des formalités d'admission des patients, rédige les comptes-rendus des visites du médecin et gère les dossiers de soins. En exercice libéral, la gestion administrative est plus importante.



Se référer à l'arrêté du 26 juin 2026 fixant la liste des actes et soins pouvant être réalisés par les infirmiers diplômés d'Etat



Se référer au décret n° 2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier

LA FORMATION

Suite à l'expérimentation débutée en 2022/2023, les IFMS d'Albi poursuivent la double diplômentation DEI et Licence Sciences pour la Santé et intègrent le référentiel 2026 avec les 13 autres IFSI de l'Occitanie Ouest.



Se référer au décret n° 2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier

QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Mettre en oeuvre le programme du référentiel 2026 en co-construction avec l'Université de Toulouse. Intégrer les nouveaux actes infirmiers fixé par l'arrêté du 26 juin 2026

Licence Mention Sciences pour la Santé

Diplôme d'État d'Infirmier

Cette formation est portée en partenariat avec le CHU de Toulouse, la Région Occitanie et l'ARS. La Licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur, associé à l'autorisation d'exercice du Jury DEI par l'Université de Toulouse.

La Licence Sciences pour la Santé regroupe **7 parcours paramédicaux** :

- **AUDIOPROTHESE**
- **ERGOTHÉRAPIE**
- **MANIPULATEUR EN ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE**
- **PEDICURE-PODOLOGUE**
- **PSYCHOMOTRICITÉ**
- **ORTHOPTIE**
- **SCIENCES INFIRMIÈRES**

LES PASSERELLES

A l'issue de la 1^{ère} année, quelques étudiantes et étudiants auront la possibilité de bénéficier d'une passerelle (réorientation) vers un autre parcours de la licence et d'entrer directement en 2^{ème} année de la formation choisie.

Les conditions pour présenter une demande sont les suivantes :

- ✓ Avoir validé l'année en 1^{ère} session d'examen
- ✓ Obtenir une moyenne générale annuelle $\geq 15/20$
- ✓ Avoir validé les stages

Une lettre de motivation argumentée sera à joindre à toute demande de réorientation.

Si les avis des équipes pédagogiques de départ et d'accueil et la commission passerelle sont favorables, une mise à niveau sera obligatoirement suivie avant la rentrée en 2^{ème} année selon le programme et les conditions établies par le parcours d'accueil, en prenant en compte les UE déjà validées dans la formation initialement choisie. Un contrat pédagogique sera signé avec l'étudiant(e). Les demandes doivent être faites au maximum 15 jours avant le jury de session 1 du second semestre de L1.

Les enseignements de la Licence Sciences pour la Santé, parcours Sciences Infirmières sont organisés sous forme d'unité d'enseignement (UE) avec des UE Socles (UES), des UE Avancées (UEA) et des UE Métiers (UEM) dont les stages.

4200 heures d'enseignements

1890 heures d'enseignements théoriques

UES (249h)

UEA (281h)

UEM (1060h)

TEMPS D'APPROPRIATION DES CONNAISSANCES EN AUTONOMIE (300h)

2310 heures de stages

RYTHME COURS		L1 et L2	L3	AUX IFMS D'ALBI
	Enseignements universitaires en visio (UES + UEA)	3,5j	2,5j	
	UEM en présentiel	2j	3j	

UES

Ce sont des Unités d'Enseignements Communes à l'ensemble des 7 parcours paramédicaux

- Sciences bio médicales (bases)
- Sciences humaines (bases)
- Outils et Méthodes (Anglais, Pix, Numérique en santé)

UEA

Ce sont des Unités d'Enseignements Communes Partielles (selon parcours)

Sciences médicales approfondies :

- Anatomie
- Physiologie
- Pathologies
- Pharmacologie

UEM

Ce sont des Unités d'Enseignements Métiers

- Sciences infirmières et raisonnement clinique
- Pratiques cliniques infirmières
- Stages, simulation
- Cadre de consolidation

DURÉE DE LA FORMATION

La durée de la formation est de **3 ans** soit 6 semestres.

La formation théorique est dispensée sous forme de cours magistraux, d'enseignements dirigés, de travaux pratiques et de temps de révision.

1ère année axée connaissances socles et physiopathologie avec périodes de stages pour la professionnalisation

2ème année axée physiopathologie avec périodes de stages pour la professionnalisation

3ème année axée professionnalisation et recherche en sciences infirmières avec périodes de stages



Se référer au décret n° 2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier

Cette organisation permet de renforcer les échanges entre les formations, la mise en place d'enseignements en commun et l'accès à la formation par la recherche, participant d'une culture paramédicale commune.

Elles couvrent 5 domaines :

- Sciences infirmières et raisonnement clinique
- Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques
- Prévention et promotion de la santé
- Communication, travail en équipe et leadership
- Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie

TYPES DE STAGE PRÉVUS

- Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en **phase aigüe (PA)**
- Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une **altération de l'état de santé, physique ou psychique, stabilisée (PS)**
- Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le **maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours (S1R)**
- Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, en **situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale (SV)**

La formation clinique exige votre mobilité sur le TARN et les départements limitrophes.



Obligations vaccinales (cf. page 13)

ERASMUS ou MOBILITÉ INTERNATIONALE



Les étudiants de 3ème année ont la possibilité de partir à l'étranger sur leur stage pré-professionnel. ERASMUS au semestre 5 et Mobilité internationale au semestre 6.



FINALITÉS DE LA FORMATION

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans la limite de son rôle et de mener des interventions seules et en équipe pluri professionnelle.



L'étudiant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles.

Il établit son portefeuille de connaissances, de compétences et prépare son projet professionnel.

L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

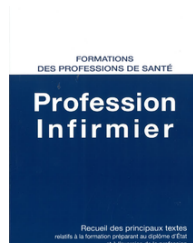
La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage : comprendre, agir, transférer.

Elle est organisée pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises.



Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances.

Ils font une place à l'enseignement des sciences et des techniques infirmières.



Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

Il est articulé autour de l'acquisition des 10 compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.

Il met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations de soins, et, en s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

ÉTUDIANT ÉTRANGER

Avant d'être admis

Campus France

Il vous accompagne dans vos démarches pour étudier en France. (<https://www.campusfrance.org/fr>)

Centre ENIC-NARIC

Rattaché à France Éducation international depuis 2004, le centre ENIC-NARIC France est le centre d'information français sur la reconnaissance académique des diplômes étrangers. Il contribue à promouvoir la mobilité internationale en facilitant la lecture des parcours académiques.

<https://www.france-education-international.fr/expertises/enic-naric?langue=fr>

Après être admis

Lorsque vous avez un diplôme étranger il faut obligatoirement nous fournir le DELF B2.

Les droits d'inscriptions ne sont pas du même montant que ceux des étudiants Français ou faisant parti de l'Union Européenne.

Vous pouvez consulter le montant sur le site de Campus France :

<https://www.campusfrance.org/fr/cout-etudes-superieures-france-frais-inscription>

Pour suivre la formation vous devez être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

La politique d'inclusion des IFMS d'Albi permet l'accessibilité (accueil et accès) aux publics en situation de handicap.

DISPOSITIF D'AIDE A LA RÉUSSITE

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement personnalisé dont le but est de contribuer à la réussite de l'étudiant dans son parcours de formation.

Les IFMS d'Albi s'engagent auprès des étudiants, de la phase d'information à l'orientation, à assurer un accompagnement personnalisé vers la réussite dès l'entrée en formation.

ENVIRONNEMENT CAPACITANT

Parce que la santé et le bien-être sont des éléments indispensables aux conditions d'apprentissage, et à l'épanouissement de chacun, les IFMS d'Albi ont mis en place des ateliers de bien être à destination de tous les apprenants.

Les différents ateliers :

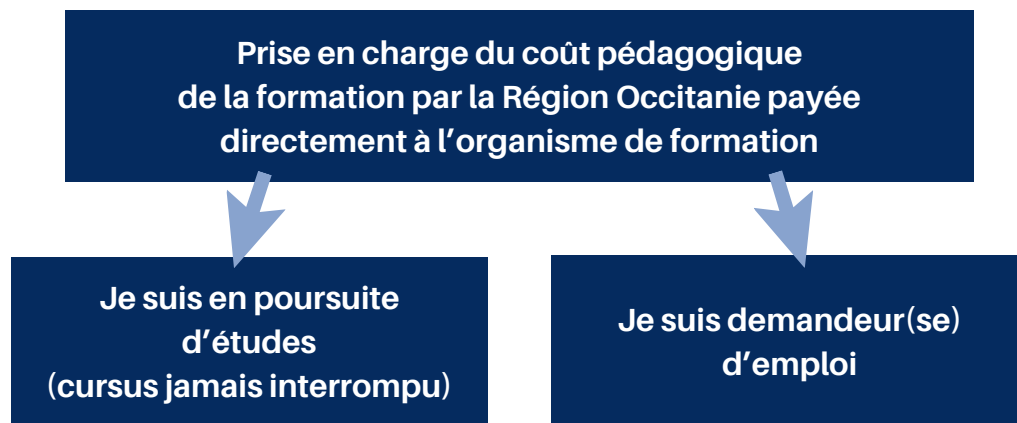


Do-in ?

COÛT DE LA FORMATION

Frais pédagogiques

9100€ par année de formation soit 27 300€ les 3 années.



Si je suis en activité professionnelle, je me rapproche de mon employeur ou d'un OPCO (opérateur de compétences) pour le financement de ma formation.

Les IFMS d'Albi possède un Centre de Formation d'Apprentis. Il est donc possible de faire la formation en alternance dès la 1ère année de formation après avoir passé la sélection.

DÉPENSES A PRÉVOIR LORS DE MON INSCRIPTION

Les droits d'inscription

Montant : 178€ (pour l'année universitaire 2026-2027)

Règlement à effectuer auprès de l'université

Si je suis bénéficiaire d'une bourse de la Région je peux faire une demande d'exonération



La Contribution à la Vie Etudiante sur le Campus (CVEC)

Montant : 105€ (pour l'année universitaire 2026-2027)

Chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquittement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.

Les bénéficiaires de bourses peuvent obtenir un remboursement en sollicitant la procédure mise en place par l'État.

Les informations sur le règlement et l'exonération sont disponible sur le site :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

BOURSES D'ÉTUDES SANITAIRES ET SOCIALES

Les étudiants ont la possibilité de faire une demande de bourses d'études sanitaires et sociales. Celle-ci est attribuée par la Région Occitanie sous réserve de remplir certaines conditions.

QUI PEUT Y PRÉTENDRE ?

Les bourses d'études sanitaires et sociales sont attribuées aux apprenant.e.s inscrit.e.s en formations paramédicales, de sages-femmes, en maïeutique ou en travail social dans un centre de formation agréé par la Région Occitanie et dont le niveau de ressources personnelles et/ou familiales est reconnu insuffisant au regard de leurs charges, sous réserve de remplir certaines conditions.

QUELLES SONT LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION ?

1

Être de nationalité française ou ressortissant.e d'un pays de l'Union Européenne ou étranger.ère en situation régulière en France depuis le 1er janvier de l'année de début du cycle de formation.

2

Justifier d'un montant de revenus et de points de charge appréciés conformément aux modalités fixées à l'article 5 du règlement régional (consultable sur le site de la Région).

3

Être assidu.e. Le paiement de la bourse d'études est soumis aux obligations d'assiduité aux cours et de présence aux examens.

4

Avoir déposé dans les délais fixés une demande de bourse. Le dépôt d'une demande comporte deux phases indissociables l'une de l'autre :

- la saisie en ligne sur le site régional dédié à ce dispositif,
- le dépôt des pièces justificatives.

LA BOURSE EST-ELLE CUMULABLE AVEC UN AUTRE FINANCEMENT PUBLIC ?

La bourse n'est pas cumulable avec un autre financement public constituant une aide à la formation : CPF (Compte Personnel de Formation), AREF (Allocation d'aide au Retour à l'Emploi Formation), RFF (Rémunération de Fin de Formation), Transitions Pro Occitanie, bourse d'un autre Ministère (Éducation, Recherche, Agriculture...).



d'infos

Vous trouverez toutes les informations sur ce lien :

<https://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>

MODALITÉS D'ADMISSION EN IFSI

Vous trouvez le calendrier des inscriptions pour la prochaine rentrée sur notre site internet.
(www.ifmsalbi.fr)

**Je suis bachelier(e)
ou
futur(e) bachelier(e)**



PARCOURSUP

Procédure d'inscription obligatoire via la plateforme PARCOURSUP possible depuis ce lien :

<https://www.parcoursup.fr/>

(Pour les candidats en classe de terminale, la validation de l'admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat)

**J'ai travaillé 3 ans à temps
plein en France soit 4821h
(peu importe le secteur d'activité)**



**Sélection Formation Professionnelle
Continue**

Sélection ouverte pour les candidats justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Le coût de l'inscription aux épreuves est de 100 € (sous réserve de modification)

Procédure d'inscription obligatoire en ligne via notre site internet.

Dossier d'inscription à télécharger sur le site internet des IFMS d'Albi : www.ifmsalbi.fr

Le dossier est à nous retourner pendant les périodes d'inscriptions.

Épreuves de sélection :

- Français (Questions-Réponses) **30 min**
- Mathématiques (Calculs simples) **30 min**
- Oral (Entretien de motivation sur le projet professionnel)

Selon l'article 11 de l'arrêté du 20 février 2026, les candidats non bacheliers doivent déposer une demande de validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels auprès de l'Université. La décision de validation revient au Président de l'Université.

**Je suis titulaire d'une autorisation
permettant l'exercice de la profession de
médecin ou de maïeuticien en France ou
à l'étranger,
ou j'ai le diplôme de formation
approfondie en sciences médicales**



**Validation directe du diplôme par le jury
selon certaines modalités d'admissions**

Le coût de l'inscription administrative est de 100 € (sous réserve de modification)

Dossier d'inscription à télécharger sur le site internet des IFMS d'Albi : www.ifmsalbi.fr

Le dossier est à nous retourner pendant les périodes d'inscriptions, suivi d'un rendez-vous avec la direction.

OBLIGATIONS VACCINALES

Afin de pouvoir suivre la formation, les étudiants devront obligatoirement avoir un calendrier vaccinal à jour et compatible avec la mise en stage en milieu hospitalier contre :

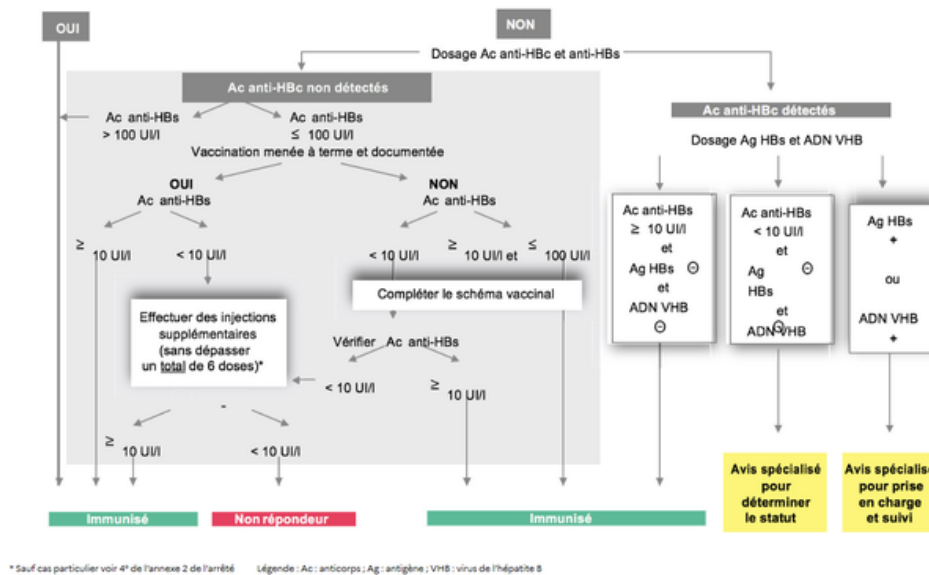
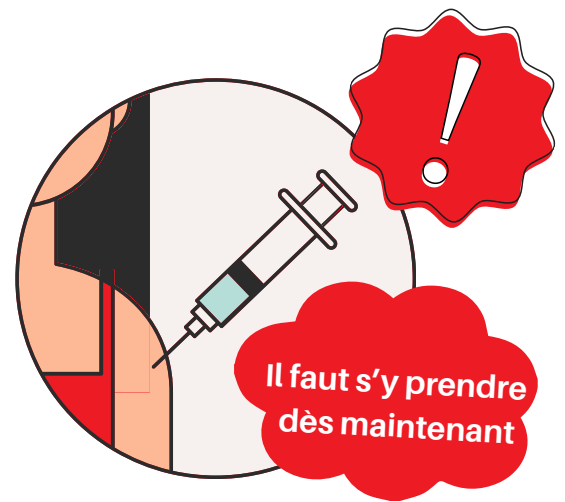
- L'Hépatite B
- La diphtérie - Le tétanos - La poliomyélite

Hépatite B

Pour les adultes, la vaccination est réalisée suivant :

- Soit le **schéma classique** à trois doses à 0, 1, et 6 mois (avec HBVAXPro 10 et ENGERIX B20 µg). Un intervalle d'au moins 5 mois devra être respecté entre la deuxième et la troisième injection.
- Soit le **schéma accéléré**. Dans certains cas particuliers chez l'adulte, où l'obtention très rapide d'une protection vaccinale est souhaitable, et conformément à l'AMM du vaccin ENGERIX® B20 µg, un schéma accéléré peut être proposé. Il comporte l'administration en primo-vaccination de 3 doses en 21 jours (J0, J7, J21), suivies d'un rappel 12 mois après, indispensable pour assurer une protection au long cours.

Si un contrôle d'anticorps anti-HBs post-immunisation est jugé nécessaire du fait d'un risque élevé d'exposition, celui-ci devra être effectué 4 à 8 semaines après l'administration de la dose de rappel à 12 mois.



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté. Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

La diphtérie - Le tétanos - La poliomyélite

Vaccination avec un vaccin combiné comportant la valence D : une dose à l'âge de 2 mois (8 semaines) et à 4 mois suivies d'une dose de rappel à 11 mois.

Rappels ultérieurs :

- à 6 ans : une dose de vaccin DTCaPolio ;
- entre 11 et 13 ans : une dose de vaccin dTcaPolio12 ;
- à 25 ans : une dose de dTcaPolio, ou, si la personne a reçu une dose de vaccin coquelucheux depuis moins de 5 ans, une dose de dTPolio ;
- à 45 ans : une dose de dTPolio ;
- à 65 ans : une dose de dTPolio ;
- à 75 ans, 85 ans, etc. (intervalle de dix ans au-delà de 65 ans) : une dose de dTPolio.

VIE ÉTUDIANTE

LA VILLE D'ALBI

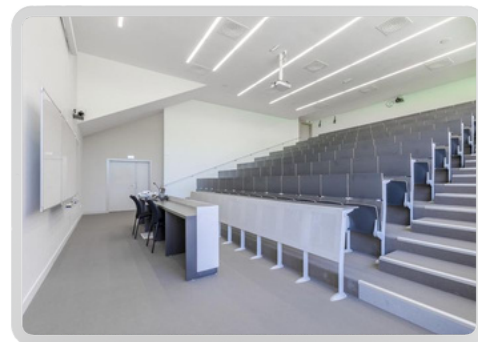
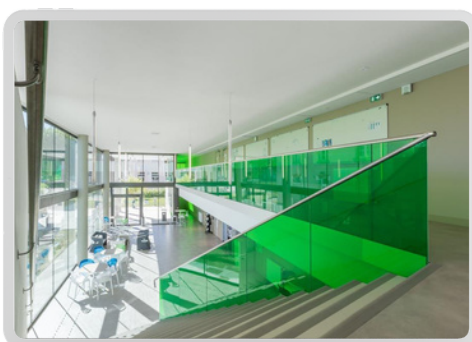


Albi est une ville du Sud-Ouest de la France, située à moins d'une heure de Toulouse, classée en juillet 2010 au Patrimoine mondial de l'Humanité.

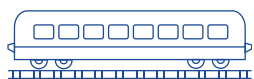
LES IFMS D'ALBI



Les IFMS regroupent l'IFSI, l'IFAS et le CFA sur le site du Campus CHAMPOLLION où se trouvent une bibliothèque Universitaire et un restaurant Universitaire.



SE DÉPLACER



5 minutes à pied de la gare Albi-ville



15 minutes à pied du centre-ville



5 minutes en vélo du centre-ville



1 arrêt de bus devant l'université Champollion

La ville d'Albi est couverte par le réseau de bus LibéA

11 lignes régulières urbaines

17 lignes périurbaines

3 navette électriques gratuites en centre-ville

Découvrez la plaquette
des services et outils de
Libéa Mobilités





SPORT

Élue ville la plus sportive de France en 2012 par le journal l'Equipe en partenariat avec le Comité national olympique France et le ministère des Sports, la ville d'Albi, riche en équipements, permet aux habitants et visiteurs de pratiquer la discipline de leur choix.

SE DIVERTIR

Albi est une ville dynamique où vous pourrez profiter tout au long de l'année de spectacles, expositions, visites guidées, concerts, festival, vide-greniers, brocantes. Patrimoine et Culture sont les marqueurs identitaires d'Albi. Le binôme culture-patrimoine est un élément très fort de l'histoire albigeoise, de sa cohésion sociale et de son attractivité.



Situés en cœur de ville, présentent l'actualité du 7e art : le multiplexe des Cordeliers CGR, et la Salle Arcé, anciennement nommé l'Athanor, le CGR Lapérouse.

Vous retrouverez 7 musées : le musée Toulouse-Lautrec, le musée Lapérouse, le musée de la mode, le musée d'art sacré, le musée Benjamin Pailhas, le musée du Vieil Alby, le musée Cordoba.



Vous retrouverez 5 lieux culturels : le Scenith, le théâtre municipal des Lices, le Carré Public, le grand Théâtre des Cordeliers, l'Hôtel Rochegude.

SE RESTAURER



De nombreux bars et restaurants font la richesse gastronomique de la ville d'Albi. Vous pourrez y découvrir les spécialités culinaires du Tarn. Sur le campus Champollion se trouve le Resto'U et une cafétéria.



Retrouver toutes les actualités sur le site internet de la mairie d'Albi : <https://www.mairie-albi.fr/fr>

NOUS CONTACTER

ACCUEIL

✉ secretariat@ifmsalbi.fr

☎ 05 67 87 45 08

SCOLARITÉ INFIRMIÈRE

Sandrine DUTERTRE

✉ sandrine.dutertre@ifmsalbi.fr

☎ 05 67 87 45 12

PLAN

ADRESSE

6 impasse François Verdier
81000 ALBI



www.ifmsalbi.fr